



LE RÉFÉRENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Formez l'acteur référent de la prévention des risques professionnels de votre entreprise



À partir de
2 jours (14h)



12 personnes
maximum



Formation intra-entreprise
aux dates de votre choix



Formation inter-entreprises
près de chez vous

PRÉREQUIS

- Comprendre et parler la langue dans laquelle la formation est dispensée.
- Être capable de comprendre les instructions de sécurité.

RECYCLAGE

Tous les 3 ans (conseillé).

PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne amenée à animer et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

CELESTRA

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Boîte à outil pédagogique sécurité (INRS).
Fiche de visite de l'établissement.

FINANCEMENT

Possibilité de prise en charge par les OPCA et le compte CPF.

INCLUSION ET HANDICAP

Si vous rencontrez des difficultés, merci de nous contacter.

CERTIFICATION AFNOR RÉFÉRENCIEMENT DATADOCK



OBJECTIF DE LA FORMATION

Véritable assistant du chef d'entreprise en matière de prévention des risques professionnels, le référent sécurité a pour missions, entre autres, de participer à la rédaction du Document Unique d'évaluation des risques, diffuser les consignes de sécurité, informer les nouveaux embauchés, intérimaires, saisonniers sur les dangers auxquels ils peuvent être confrontés.

Il s'assure également que les vérifications périodiques obligatoires du matériel et des équipements sont effectuées...

L'absence de désignation d'un référent sécurité constitue une infraction au Code du travail et représente un motif sérieux pour une qualification en circonstance aggravante en cas d'accident grave ou mortel.

COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les responsabilités et les enjeux du Référent santé et sécurité.
- Comprendre la réglementation de la sécurité et de la santé au travail et son application en entreprise.
- Savoir mettre en place des indicateurs d'analyse de risques, de pénibilité et d'accidents au travail.
- Savoir mettre en œuvre les bons outils de sécurité et les éventuelles actions correctives adaptés à son entreprise.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La journée est interactive, le formateur crée les conditions où chacun peut s'exprimer et écouter.

La formation présentée en vidéo-projection propose (entre autres) les éléments suivants :

- Interactions de groupe.
- Visionnage de vidéos INRS et débriefing.
- Exercices pratiques sur feu réel domestiqué.



INTERVENANT

Formateur intervenant
en risques professionnels (IPRP)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM
Évaluation basée
sur le référentiel INRS



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L.4614-14 à L.4614-16
du code du travail - 1er juillet 2012



Centre de formation CELESTRA

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 52939 75

SAS au capital de 2000€

SIRET 820 230 134 00026 – RCS PARIS

33, Rue Lafayette

75009 Paris

Tél: 01.45.49.99.46 / 06.61.44.37.74

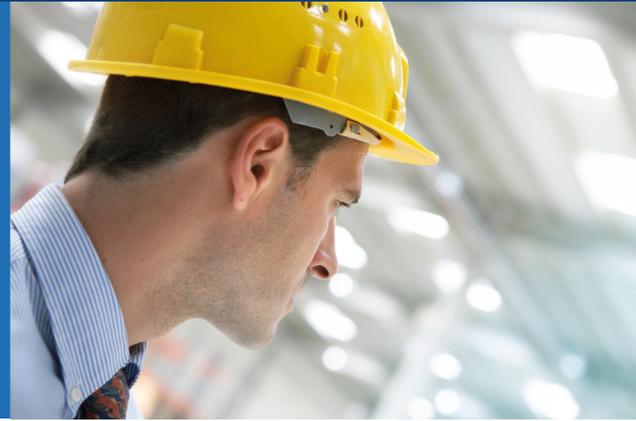
www.celestra-formation.fr

Version 2.0 - CELESTRA 2020



LE RÉFÉRENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PROGRAMME



INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Les enjeux de la sécurité et les obligations légales.
- L'organisation et les acteurs de la prévention.

LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- la fiche d'entreprise.
- Le registre d'établissement et documents annexes.
- Le document unique.
- Le plan annuel de prévention.
- Le règlement intérieur.

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES DANS L'ENTREPRISE (LISTE NON EXHAUSTIVE SELON LES CAS)

- L'incendie.
- Circulation dans l'entreprise et en mission.
- Manutention manuelle et mécanique.
- Travail sur écran.
- Les produits chimiques et déchets.
- Les chutes de plein pied et de hauteur.
- Les risques psycho sociaux.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION ET LEUR MISE EN OEUVRE

- Amélioration des conditions de travail, protection collective, protection individuelle.

DÉFINITIONS

- Accident.
- Incident.
- Anomalie.

ANALYSE À PRIORI DES RISQUES

- les indicateurs de l'entreprise (taux de fréquence, taux de gravité, taux de maîtrise).
- La fiche de tâche.
- la fiche de poste.
- l'accident du travail.
- la maladie professionnelle.
- la pénibilité.

ANALYSE À POSTÉRIORI DES RISQUES :

- les méthodes d'analyse des causes d'accidents.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES PRATIQUES SUR CAS CONCRETS

